

Appel à contribution – Paniques morales, n°39

Le comité de rédaction d'*Émulations, revue de sciences sociales* s'associe pleinement aux diverses luttes actuelles en France concernant la réforme des retraites, le projet de loi de programmation pluri-annuelle de la recherche (LPPR) et les réformes de l'éducation en cours de la maternelle à l'Université. Le comité de rédaction, composé pour certain·e·s de précaires français de l'ESR, dénonce avec fermeté l'aggravation de la situation que ces réformes vont entraîner.

Un numéro d'*Émulations, revue de sciences sociales*, à paraître en octobre 2021 aux Presses universitaires de Louvain, sera consacré au thème « Paniques morales », sous la direction de Céline Mavrot, Cédric Passard et Grégoire Lits.

Argumentaire

L'expression de « paniques morale » est aujourd'hui largement banalisée non seulement dans l'espace des sciences sociales et humaines, mais aussi et peut-être encore davantage dans l'espace médiatique, ce qui ne manque pas d'ironie pour une notion mettant originellement l'accent sur les effets d'emballlement voire de distorsion des faits induits par les médias. C'est depuis la parution de l'ouvrage de Stanley Cohen *Folk Devils and Moral Panic : The Creation of the Mods and Rockers* en 1972 que le concept de « panique morale » a connu une longue carrière dans le champ académique, même si Cohen n'est pas lui-même l'inventeur de la formule. Il y montrait dans une perspective interactionniste comment des bagarres entre jeunes dans une petite station balnéaire anglaise en 1964 avaient été largement amplifiées par la presse et avaient finalement conduit à un renforcement du contrôle social. De fait, selon Cohen, la panique est moins liée aux bagarres en tant que telles qu'à la manière dont sont perçus ces jeunes éloignés des normes et des valeurs des générations plus âgées. Ces jeunes *Mods* et *Rockers* apparaissent comme immoraux, ce qui les érige en figures repoussoirs voire en boucs-émissaires (*folk devils*). C'est en ce sens que la panique prend une dimension axiologique. À partir de là, Cohen proposait un modèle séquentiel d'analyse de la panique morale, largement repris et discuté depuis lors.

La notion a ainsi essaimé dans des disciplines aussi diverses que la sociologie, la science politique, la criminologie ou encore la psychologie. Comme le relève Cohen (2002 : vi) dans la troisième édition de son ouvrage, la notion de panique morale s'inscrivait à ses débuts à la croisée de deux champs d'études naissants : la sociologie de la déviance et les *cultural studies*. À plusieurs décennies d'écart, le succès de la notion a pu être attribué à certaines de ses caractéristiques. Son caractère polymorphe la rendrait particulièrement apte à rendre compte de mouvements d'opinion de différentes origines, que ceux-ci soient impulsés par des élites et des groupes d'intérêts spécifiques ou qu'ils émergent plus généralement au sein de la société (Chaumont, 2012a). La plasticité de la notion lui permettrait également d'éviter de rabattre le phénomène complexe des paniques morales sur le simple facteur explicatif des « intérêts » des entrepreneurs de cause engagés dans la diffusion de l'indignation, pour laisser la place à tout un « ensemble de tensions sociales, culturelles, ethniques au sein de la société » (Neveu, 1999 : 3). Le fait que « la culture de la peur » soit une des constantes majeures des sociétés contemporaines, pouvant embrasser toutes sortes d'objets et de projections collectives, permettrait également de rendre compte du succès de la notion (Cricher, 2011).

La notion a en effet permis d'ouvrir de nouvelles voies de recherche non seulement dans le cadre de la sociologie de la déviance mais aussi dans ceux de l'analyse des politiques publiques (Neveu, 2015 : 145-149) ou encore de l'analyse des mobilisations collectives (Mathieu, 2009). Elle a eu le mérite de souligner le rôle puissant des émotions et l'importance des médias dans le travail de construction des problèmes publics. Dans le sillage de Cohen, d'autres travaux anglo-saxons (Goode, Ben-Yahuda, 2009) portant sur les paniques morales ont prolongé et amendé son analyse en nuanciant, par exemple, le rôle prédominant des médias pour mettre davantage l'accent sur le rôle de groupes de pression et des élites (Hall, 1978), ou bien sur des inquiétudes présentes dans le grand public. Si la notion est aujourd'hui très souvent employée, y compris en français, à propos de phénomènes variés (mais ayant trait le plus souvent à des questions de violence, de délinquance, de toxicomanie, de sexualité, d'immigration ou de santé), elle n'a pourtant guère donné lieu, dans l'espace francophone, à une réflexion d'ensemble, hormis un numéro de la revue *Recherches sociologiques et anthropologiques* en 2012, consacré aux « paniques et croisades morales » (Chaumont, 2012b).

Dans ce contexte, ce numéro propose d'interroger l'intérêt et les limites du concept sous l'angle (1) de son historicité et de sa valeur heuristique, (2) des occurrences et de la dynamique interne des paniques morales, ainsi que (3) de leurs effets. Une des composantes frappantes des phénomènes de panique morale a été identifiée dans la force de leur récurrence, des mouvements très similaires pouvant régulièrement voir le jour sur certaines thématiques données, telle que la délinquance juvénile. L'amnésie générale qui frappe la société à cet égard commande d'aborder les paniques morales sous l'angle historique (Mucchielli, 2008). Les analyses en termes de paniques morales ont pour intérêt de mettre en évidence les différentes moralités (institutionnelles, professionnelles, religieuses ou de sens commun) en compétition autour du cadrage d'un phénomène social et les luttes de pouvoir qui en découlent (Massé, 2016), permettant de sociologiser les dynamiques de la construction discursive dans l'espace public. Enfin, la question des paniques morales soulève également celles des « croisades morales ». Ces dernières ont ceci de particulier que contrairement à d'autres types de mobilisations sociales, elles « ne visent pas seulement à la défense des valeurs éthiques ou normes de comportement qui les caractérisent socialement ou culturellement, mais aussi, et surtout, à imposer celles-ci à l'ensemble de la population » (Mathieu, 2005 : 6). Au vu de cette prétention à l'universalité, la question de l'efficacité sociale des croisades (ou des paniques) morales et de leurs effets se pose avec une acuité particulière.

Dès lors, les liens entre paniques morales et croisades morales, en tant que notions théoriques connexes souvent mobilisées de concert dans les analyses, doivent également faire l'objet d'une clarification théorique. Alors que les paniques morales peuvent être définies comme la forte et rapide dissémination d'une trame narrative récurrente (rumeur, anecdote, fait divers...) articulée autour de la dénonciation d'un phénomène réprouvé – constituant plus généralement le reflet d'une préoccupation sociale particulièrement saillante – les croisades morales sont davantage entendues comme des campagnes thématiques orchestrées par des collectifs organisés. Le degré de (dé)connexion entre ces deux phénomènes fait l'objet de vifs débats théoriques (Goode, Ben Yehuda, 2009). La littérature s'entend néanmoins sur le fait que si une croisade morale peut donner lieu à une panique morale, toute panique morale ne prend en revanche pas nécessairement racine dans une croisade. À l'heure du renforcement des nouveaux conservatismes, des *fake news* et de l'essor des médias sociaux, les liens entre croisades et paniques morales pourraient être interrogés à nouveaux frais. D'un point de vue strictement académique, la notion interpelle également sur la question des frontières nationales et disciplinaires dans les processus de production du savoir scientifique. Si l'usage du concept est aujourd'hui passablement restreint dans le champ scientifique francophone, au sein duquel il est principalement circonscrit à la sociologie des problèmes publics, sa résonance contemporaine est bien plus importante dans la littérature anglo-saxonne, où la notion est particulièrement établie dans le champ de la criminologie (par exemple : Hier *et al.*, 2011 ;

Young 2011 ; Wright, 2015). Ces éléments posent en cela également la question des jeux institutionnels et disciplinaires dans les processus de canonisation de ce concept.

Ce numéro se propose d'explorer l'actualité théorique de la notion de panique morale, près de cinquante ans après son apparition. Il entend dégager des pistes de recherche novatrices et des prolongements possibles en lien avec des problématiques de recherche contemporaines, au-delà des figures classiques des études sur les paniques morales. On se demandera si la diversité des cas d'étude rangés sous la catégorie de panique morale permet d'identifier des modèles communs d'analyse ou si elle ne révèle finalement que le succès d'un « concept-mou ». La notion de panique morale peut-elle nous permettre d'ouvrir la « boîte noire de la réception des discours alarmistes » (Chaumont, 2012b) et de mieux saisir leurs conséquences ? Au-delà des études de cas sur lesquelles elles pourraient s'appuyer, les contributions proposant un apport aux débats théoriques en cours sur les paniques morales seront particulièrement prises en considération. Des analyses sur les thématiques susceptibles d'être l'objet de paniques morales portant sur toute période historique et toute aire géographique sont les bienvenues. À titre indicatif, les contributions pourront s'inscrire dans l'un des trois axes suivants.

1. Retour historique, critique et théorique sur le concept de panique morale

Un premier axe entend questionner le concept de panique morale, son histoire et sa valeur heuristique. Il serait d'abord intéressant d'étudier la généalogie de ce concept (qui a pu remplacer d'anciennes expressions comme celles d'« hystérie collective » ou bien de « peste émotionnelle »), sa carrière, notamment internationale, ses divers usages et appropriations – que ce soit dans l'espace social et médiatique ou dans l'espace des sciences humaines (science politique, histoire, sociologie et anthropologie). On peut se demander, en particulier, si l'inflation médiatique du terme témoigne d'une banalisation des paniques morales, qu'elle soit liée à des stratégies d'entrepreneurs de cause (McRobbie, Thorston, 1995) ou à une plus grande sensibilité aux risques et menaces (Frau-Meigs, 2010), ou bien si elle indique un usage plus réflexif des médias eux-mêmes par rapport à ces phénomènes. On pourra aussi s'interroger sur le décalage entre la fortune du terme dans la littérature anglophone et sa moindre mobilisation dans les travaux francophones. Le concept a-t-il un équivalent fonctionnel dans la recherche francophone qui expliquerait qu'il y circule moins ? Comment le situer par rapport à des notions qui peuvent paraître proches comme celles de « croisade morale » ou de « lynchage médiatique » et, plus généralement, par rapport à l'étude des controverses ? Le moindre intérêt des chercheurs francophones pour les paniques morales traduit-il, plus fondamentalement, des réticences vis-à-vis d'un concept dont les difficultés ont déjà été bien soulignées (Chaumont, 2012b) ?

À cet égard, il serait utile d'analyser, à nouveaux frais, la portée du concept, ses éventuels biais ou insuffisances pour en définir les conditions d'un usage cohérent et pertinent. Comment surmonter « l'oxymore épistémologique » (Neveu, 2015 : 147) d'une notion qui met l'accent sur la construction de paniques tout en s'adossant implicitement à une perspective réaliste qui présuppose que de tels problèmes prennent une ampleur inconsiderée par rapport à la gravité réelle des « faits » ? Comment objectiver alors la disproportion de la panique, la surévaluation du risque ou du danger sans faire intervenir de jugement de valeur ? Peut-on analyser une panique morale sans la tenir pour irrationnelle et sans la relier simplement à une force négative des émotions ? Est-il possible d'envisager de « bonnes » paniques morales comme se le demandait d'ailleurs Cohen lui-même (Cohen, 2011) ? Doit-on identifier différents types de panique morale à l'image de la notion récente de « panique identitaire » (de Cocq, Meyran, 2017) ? Surtout, comment envisager un usage non disqualifiant et non normatif du concept qui risque toujours de conduire le chercheur à critiquer la fabrication de « faux » problèmes au regard de ses propres critères moraux (Waddington, 1986) ou

de ses propres inquiétudes (Hunt, 1999) ? Inversement, une définition trop exigeante ou trop restrictive du concept ne risque-t-elle pas de réduire son intérêt si elle ne s'applique qu'à de rares cas (Cricher, 2003) ? Finalement, au-delà de la mise en évidence d'un écart entre les représentations et la réalité, quel peut être l'apport d'un tel concept ?

2. Objets et dynamiques des paniques morales

Un deuxième axe se concentre plus spécifiquement sur les dynamiques de développement des phénomènes qui peuvent être taxés de paniques morales. Le questionnement pourra ici porter sur la question centrale des entrepreneurs de morale qui peuvent être à l'origine des paniques morales, leur rôle dans le travail d'impulsion ou d'entretien de l'indignation. La question des déclencheurs et des ressorts de la panique morale pourra également être interrogée, certains facteurs clés méritant une modélisation théorique plus poussée pour rendre compte de leur rôle dans l'essor des paniques morales : rôle des émotions, des médias, de la structure sociale, des facteurs de contexte tels que la conjoncture politique ou l'état des controverses politiques sur certaines thématiques. À rebours de la problématique classique des déterminants du phénomène, un axe de questionnement original pourra porter sur la question de l'absence de panique morale au sujet de certains thèmes de société (Jenkins, 2009), au premier rang desquels le changement climatique. Un tel questionnement permettrait d'interroger à la négative l'une des caractéristiques fondamentales prêtées aux paniques morales, à savoir la disproportion entre la gravité objective du problème et la vivacité de la panique qu'il suscite (Hier, 2019).

Les formes et les déclinaisons des paniques morales pourront constituer un objet de questionnement à part entière. Au-delà des thèmes classiques qui se prêtent particulièrement bien à un cadrage en termes de paniques morales – sexualité (Bozon, 2012 ; Comte, 2010), délinquance juvénile (Mucchielli, 2010), drogues (Denham, 2008 ; Goode, 2008) ou immigration (Erjavec 2003 ; Maneri 2003) – la notion peut déployer ses avantages heuristiques sur des thématiques plus originales telles que la criminalité en col blanc (Levi, 2009), le terrorisme (Walsh, 2017), la diabolisation des politicien·ne·s (Flinders, 2012) ou encore sur des actualités récentes (un mouvement social comme celui des « Gilets jaunes », la crainte des épidémies avec le Covid-19...). Dans la même veine, l'un des présupposés les plus tenaces de l'étude des paniques morales pourra être questionné : en raison de leur caractère moralisateur ainsi que de la nature irrationnelle qui leur est prêtée, les paniques morales ne concerneraient que des luttes et des thèmes conservateurs (Mathieu, 2015). Des cas de paniques morales que l'on pourrait qualifier de progressistes pourront être analysés à la lumière de ce concept. Dans le cadre de cet axe, on pourra aussi se demander s'il existe des séquences et des figures obligées de la panique morale, et, le cas échéant, celles-ci pourront faire l'objet d'une typologisation. Enfin, dans une optique d'innovation théorique, les paniques morales – saisies par le prisme d'études monographiques dans l'immense majorité des cas – pourront bénéficier d'un questionnement et de dispositifs de recherche comparatifs.

3. Effets et usages des paniques morales

Un troisième axe s'intéresse aux effets et aux usages des paniques morales. Les réactions que celles-ci provoquent dans les espaces publics médiatiques pourront être examinées. Quel est le rôle de différents types de médias (médias traditionnels, réseaux sociaux, etc.) dans la sélection, l'amplification et la production de l'information pouvant déboucher sur des paniques morales ? Selon quelles perspectives les médias décryptent-ils et restituent-ils les événements donnant lieu à ces phénomènes ? Il a été souligné combien la médiatisation des paniques morales tend à refléter

des oppositions entre groupes sociaux, par exemple le lectorat-cible de classe moyenne et supérieure suburbaine de certains médias et les habitants des quartiers populaires pathologisés comme criminels et déviants dans les récits journalistiques (Macek, 2006). Les paniques morales peuvent ainsi jouer le rôle de puissantes caisses de résonance pour toute une série de stéréotypes, notamment en constituant les minorités visibles en danger pour la société (Poynting *et al.*, 2001 ; Welch *et al.*, 2002). La capacité des médias à exacerber des préoccupations morales et des émotions collectives dans le cadre de « *media superstorms* » (Howarth, 2013), ou au contraire à les désamorcer, pourra être explorée. Les articles pourront également analyser les phénomènes de diffusion des paniques morales sur les médias numérique (réseaux sociaux, imageboards type 4chan, forums...) ainsi que la diffusion de « *worldviews* » (Baele *et al.*, 2019) ou des différents labels stigmatisants (Baele *et al.*, 2019b) associés à ces paniques. Il conviendra de s'interroger sur la contribution concrète des paniques morales et de leur médiatisation à des changements d'ordres législatifs, politiques ou légaux (Rothe, Muzzatti, 2004). Dans quelle mesure les paniques morales contribuent-elles à la mise à l'agenda politique, voire même influencent-elles les politiques publiques ?

La reprise des paniques morales ainsi que leurs répercussions au sein des arènes politiques méritent donc aussi d'être examinées. Comment les paniques morales sont-elles retraduites dans les termes de l'affrontement partisan et comment contribuent-elles à le structurer ? Favorisent-elles le déclenchement ou le développement de certaines mobilisations sociales ? Le jeu politique partage-t-il des affinités particulières avec les paniques morales en raison des caractéristiques inhérentes aux impératifs de mise en scène des oppositions politiques, notamment la dramatisation des enjeux, la tendance à formuler des prédictions et la recherche de coupables (Tiffen, 2004 : 1186-1190) ? Il s'agira également d'identifier les mécanismes par lesquels les récits et solutions que sous-tendent les paniques morales parviennent à se faire une place dans les espaces discursifs concurrentiels que constituent les arènes de formulation des politiques publiques (Bessant, 2003). Inversement, il serait intéressant d'examiner aussi les contre-discours et les modes de résistance qui se développent en réaction à des paniques morales (ou à des phénomènes ainsi qualifiés). Enfin, les contributions pourront également se demander si des phénomènes d'internationalisation de paniques morales sont à l'œuvre (Woodiwiss, Hobbs, 2009). Dans l'affirmative, le questionnement pourra porter sur les conditions d'un tel essor. Quelles caractéristiques permettent à certaines paniques de s'adapter à différents contextes nationaux et d'en épouser les formes du débat public et, à l'inverse, quelles dynamiques demeurent spécifiquement liées à des configurations locales ?

Les contributions articulant différents aspects de ces trois axes sont également les bienvenues.

Modalités de soumission

Les propositions d'articles, d'un maximum de **1000 mots** peuvent être envoyées jusqu'au **15 juin 2020** aux trois adresses suivantes : CMavrot@mednet.ucla.edu, cedric.passard@sciencespo-lille.eu, gregoire.lits@uclouvain.be

Les auteur·e·s sont prié·e·s d'indiquer un titre, 5 mots-clés ainsi qu'une courte notice biographique indiquant leur discipline et leur rattachement institutionnel. Merci d'indiquer la mention « AAC Paniques morales » dans le titre de l'e-mail lors de l'envoi de la proposition. Les consignes rédactionnelles de la revue *Émulations* sont téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/cfp/consignes>

Émulations est une revue de sciences sociales qui publie et édite quatre numéros thématiques par an, publiés en version papier par les Presses universitaires de Louvain (Belgique) et mis en ligne en libre accès sur son site internet (<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>).

Calendrier prévisionnel du numéro :

- 15 juin 2020 : délai pour l'envoi des propositions d'articles
- 1^{er} juillet 2020 : sélection des propositions et retours aux auteur·e·s
- 1^{er} octobre 2020 : envoi de la 1^{ère} version des manuscrits (40 000 – 45 000 signes)
- 1^{er} novembre 2020 : transmission de la double évaluation externe aux auteur·e·s
- 1^{er} février 2021 : envoi de la 2^e version des manuscrits
- 15 mars 2021 : retour des deuxièmes évaluations externes aux auteur·e·s
- 15 mai 2021 : envoi de la 3^e version des manuscrits
- 15 juin 2021 : envoi du numéro complet à la revue
- octobre 2021 : échéance prévue pour la parution du numéro

Bibliographie

BAELE S., BRACE L., COAN T. (2019). « From “Incel” to “Saint”: Analyzing the violent worldview behind the 2018 Toronto attack », *Terrorism and Political Violence*, vol. 2, p. 1-25.

BAELE S., STERCK O., SLINGENEYER T., LITS G. (2019). « What Does the “Terrorist” Label Really Do? Measuring and Explaining the Effects of the “Terrorist” and “Islamist” Categories. » *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 42, n° 5, p. 520-540.

BESSANT, J. (2003). « Stories of Disenchantment: Supervised Chroming, the Press and Policy-Making », *Media International Australia*, vol. 108, n° 1, p. 50-66.

BOZON M. (2012), « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora Débats/Jeunes*, vol. 60, n° 1, p. 121-134.

CHAUMONT J.-M. (2012a), « Des paniques morales spontanées ? Le cas de la “rumeur d’Orléans” », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 43, n° 1, p. 119-137.

CHAUMONT J.-M. (2012b), « Présentation. Entre paniques et croisades. Sociologues et claims-makers », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 43, n° 1, p. 1-13.

COHEN S. (2011), « Whose Side were we on? The Undeclared Politics of Moral Panic Theory », *Crime Media Culture*, vol. 7, n° 3, p. 237-243.

COHEN, S. (2002 [1972]), *Folk Devils and Moral Panics*, New York, Routledge (« Routledge classics »).

COMTE J. (2010), « Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 3, p. 425-446.

CRITCHER C. (2011), « For a Political Economy of Moral Panics », *Crime, Media, Culture*, vol. 7, n° 3, p. 259-275.

CRITCHER C. (2003), *Moral Panics and the Media*, Philadelphia, Open University Press.

DE COCQ L., MEYRAN R. (2017), *Paniques identitaires*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant.

- DENHAM B. E. (2008), « Folk Devils, News Icons and the Construction of Moral Panics », *Journalism Studies*, vol. 9, n° 6, p. 945-961.
- ERJAVEC K. (2003), « Media Construction of Identity through Moral Panics. Discourses of Immigration in Slovenia », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 29, n° 1, p. 83-101.
- FLINDERS M. V. (2012), « The Demonisation of Politicians. Moral Panics, Folk Devils and MPs' Expenses », *Contemporary Politics*, vol. 18, n° 1, p. 1-17.
- FRAU-MEIGS D. (2010), « La panique médiatique entre déviance et problème social : vers une modélisation sociocognitive du risque », *Questions de communication*, vol. 17, p. 223-252.
- GOODE E. (2008), « Moral Panics and Disproportionality. The Case of LSD Use in the Sixties », *Deviant Behavior*, vol. 29, n° 6, p. 533-543.
- GOODE E., BEN-YEHUDA N. (2009 [1994]), *Moral Panics*, Chichester/Malden, Wiley-Blackwell.
- HALL S. *et al.* (1978), *Policing the Crisis: Mugging, the State, and Law and Order*, Londres, MacMillan.
- HIER S. (2019), « Moral Panic and the New Neoliberal Compromise », *Current Sociology*, vol. 67, n° 6, p. 879-897.
- HIER S., LETT D., WALBY K., SMITH A. (2011), « Beyond Folk Devil Resistance: Linking Moral Panic and Moral Regulation », *Criminology & Criminal Justice*, vol. 11, n°3, 259–276.
- HOWARTH A. (2013), « A 'Superstorm': When Moral Panic and New Risk Discourses Converge in the Media », *Health, Risk & Society*, vol. 16, n° 8, p. 681-698.
- HUNT A. (1999), « Anxiety and Social Explanation: Some Anxieties about Anxiety », *Journal of Social History*, vol. 32, n° 3, p. 509-528.
- JENKINS P. (2009), « Failure to Launch. Why Do Some Social Issues Fail to Detonate Moral Panics? », *British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 35-47.
- LEVI M. (2009), « Suite Revenge? The Shaping of Folk Devils and Moral Panics about White-Collar Crimes », *British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 48-67.
- MACEK, S. (2006), *Urban Nightmares: The Media, the Right, And the Moral Panic Over the City*, Minneapolis, Londres, University of Minnesota Press.
- MANERI M. (2003), « La construction d'un sens commun sur l'immigration en Italie. Les "gens" dans le discours médiatique et politique », *Revue internationale et stratégique*, vol. 50, n° 2, p. 95-104.
- MASSÉ R. (2016), « L'éthique de l'intervention face à la pluralité des moralités et aux rapports de pouvoir », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 28, n° 2, p. 123-137.
- MATHIEU L. (2009), « Paniques morales », in O. FILLIEULE, L. MATHIEU, C. PÉCHU (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 409-414.
- MATHIEU L. (2005), « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Deviance et Société*, vol. 29, n° 1, p. 3-12.
- MCRROBBIE A., THORNTON S. L. (1995), « Rethinking 'Moral Panic' for Multi-Mediated Social Worlds », *The British Journal of Sociology*, vol. 46, n° 4, p. 559-574.
- MUCCHIELLI L. (2010), « L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale », *Agora Débats/Jeunes*, vol. 56, n° 3, p. 87-101.

- MUCCHIELLI L. (2008), « Regard sur la délinquance juvénile au temps des “Blousons noirs” (années 1960) », *Enfances Psy*, vol. 41, n° 4, p. 132-139.
- NEVEU E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin (« Collection U »).
- NEVEU E. (1999), « L’approche constructiviste des “problèmes publics”. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de Communication*, n° 22, p. 41-58.
- POYNTING S., NOBLE G., TABAR P. (2001). « Middle Eastern Appearances: “Ethnic Gangs”, Moral Panic and Media Framing », *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, vol. 34, n° 1, p. 67-90.
- ROTHE D., MUZZATTI S. L. (2004). « Enemies Everywhere: Terrorism, Moral Panic, and US Civil Society », *Critical Criminology*, vol. 12, p. 327-350.
- TIFFEN, R. (2004). « Tip of the Iceberg or Moral Panic? Police Corruption Issues in Contemporary New South Wales », *American Behavioral Scientist*, vol. 47, n° 9, p. 1171-1193.
- WADDINGTON A. J. (1986), « Mugging as a Moral Panic: A Question of Proportion », *The British Journal of Sociology*, vol. 37, n° 2, p. 245-259.
- WALSH J. P. (2017), « Moral Panics by Design. The Case of Terrorism », *Current Sociology*, vol. 65, n° 5, p. 643-662.
- WELCH M., PRICE E. A., YANKEY N. (2002), « Moral Panic Over Youth Violence: Wilding and the Manufacture of Menace in the Media », *Youth & Society*, vol. 34, n° 1, p. 3-30.
- WOODIWISS M., HOBBS D. (2009), « Organized Evil and the Atlantic Alliance: Moral Panics and the Rhetoric of Organized Crime Policing in America and Britain », *The British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 106-128
- WRIGHT S. (2015), « Moral Panics as Enacted Melodramas », *British Journal of Criminology*, vol. 55, n° 6, p. 1245-1262.
- YOUNG J. (2011), « Moral Panics and the Transgressive Other », *Crime, Media, Culture*, vol. 7, n° 3, p. 245-258.